

# La Lettre du Milieu Montagnard

N° 23 – Avril 2010

## EOLIENNES EN MONTAGNE : A COMBATTRE OU A ENCOURAGER ?

L'enjeu des énergies nouvelles et renouvelables (ENR) est connu depuis 35 ans en France. Le regain d'intérêt récent pour elles, liée à la prise de conscience des modifications climatiques et de la nécessité du développement durable, ne renouvelle pas beaucoup la problématique mais conduit notre pays à rattraper son retard.

### Un petit retour en arrière :

Dès la première crise pétrolière (1975) des organismes d'État se sont mis en place pour susciter des économies d'énergie, puis de pollution et trouver une certaine rentabilité aux énergies renouvelables. Citons successivement l'Agence pour les économies d'énergies, le Commissariat à l'énergie solaire, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, puis l'actuelle ADEME, établissements dotés d'une panoplie d'actions et de budgets, généralement articulés avec ceux des régions, plus ou moins importants au gré des fluctuations pétrolières puis des découvertes climatiques.

Les investissements d'économies d'énergie restent les plus rentables (temps de retour de quelques années).

Les énergies renouvelables (sauf l'électricité hydraulique) en restent toujours à la recherche-développement, c'est à dire à un stade nécessitant des subventions publiques pour assurer une rentabilité correcte (temps de retour sur investissement inférieur à la durée de vie de l'équipement).

### Développer les ENR est une obligation

Investir dans les énergies renouvelables n'est pas seulement une opportunité mais une obligation pour chaque pays. Les accords de Kyoto et les objectifs européens qui en découlent (20 % de production énergétique d'origine renouvelable en 2020) s'imposent à la France qui les a traduits dans la loi issue du Grenelle de l'environnement.

La panoplie des ENR est variée :

- électricité hydraulique (grands barrages ou petites chutes au fil de l'eau), souvent couplée à de l'irrigation ;
- solaire, sous plusieurs formes, généralement en appoint d'autres énergies, et qui fonctionne même à des latitudes septentrionales, mais à temps de retour long ;
- bois et biomasse, selon des technologies diverses, souvent ambiguës du point de vue de l'effet de serre ;
- géothermie, selon le contexte géologique.

L'énergie du vent (éolien) a été largement utilisée autrefois (moulins à vent, voiliers). Les grandes éoliennes que l'on sait fabriquer actuellement, et installer isolément ou en batteries ont été adoptées dans beaucoup de pays comme énergie d'appoint retardant des investissements plus lourds.

L'inconvénient de l'intermittence est compensé par la multiplication des machines reliées au réseau et par des techniques de régulation.

Il existe aussi des engins à axe horizontal, en forme hélicoïdale qui peuvent s'installer en milieu bâti.

La caractéristique générale des ENR c'est qu'elles peuvent dépendre de décisions locales ou décentralisées et qu'elles fonctionnent en circuit court d'approvisionnement et de distribution, à la différence des grandes centrales de production massive (raffineries, centrales thermiques et nucléaires) que seul les États peuvent financer ou faire financer.

La contrepartie c'est que la production d'ENR est disséminée sur le territoire et donc dans les paysages.

L'autre caractéristique de beaucoup d'installations d'ENR c'est qu'elles sont démontables après amortissement. Ce n'est pas vrai des barrages hydrauliques, mais c'est vrai pour les éoliennes, et cet aspect est de nature à relativiser le débat à leur sujet.

### L'éolien décolle mieux que les autres énergies renouvelables

La rentabilité des éoliennes récentes de grande capacité attire les investisseurs et ne nécessite plus de subvention publique. Beaucoup pensent que si elles sont rentables il faut s'en méfier. Au contraire, ce serait un argument pour les soutenir. Car le solaire, lui, nécessite toujours des subventions publiques pour s'amortir, qu'il soit thermique (eau chaude) ou surtout photovoltaïque (électricité).

Certes la rentabilité des éoliennes est assurée, au delà de leur usage local (autonomie électrique de petites agglomérations), par un prix de rachat par EDF que des lobbies anti-éoliens considèrent comme trop haut. Mais ce prix est, grosso modo, calé sur le prix de production de l'électricité en France, qui est le plus bas d'Europe, parce que d'origine à 80 % nucléaire.

Chez nos voisins européens le prix du courant est plus élevé et les éoliennes s'amortissent plus rapidement, de même que les autres énergies renouvelables. Il ne faut donc pas crier au dumping en France, si, malgré le relativement bas prix de rachat par EDF, l'éolien s'amortit pour les collectivités ou entreprises qui investissent.

De toute façon aujourd'hui en France, on n'est plus excédentaire en énergie électro-nucléaire, et l'énergie renouvelable va donc être mécaniquement valorisée sur le long terme.

### L'éolien et la montagne

Les massifs montagneux ont déjà beaucoup donné pour l'hydraulique, surtout en Europe où la plupart des sites équipables ont été mis en exploitation avec des effets pas toujours neutres sur le climat local.

La montagne peut contribuer beaucoup à l'énergie solaire surtout pour des bâtiments isolés.

La montagne est un milieu favorable à l'éolien, comme le sont les espaces maritimes ou côtiers et les grands plateaux ou les seuils intermassifs. Les sites appropriés en montagne sont les grandes vallées ouvertes ou le long des crêtes secondaires.

Le seul débat relatif à l'éolien concerne le paysage. C'est donc un problème très subjectif. Des recherches sont en cours pour l'objectiver. Mais d'ores et déjà en France les règles sont très protectrices (la France peut se le permettre tant qu'elle croit pouvoir compter sur l'abondance nucléaire) : distances par rapport aux habitations, incompatibilité avec d'autres servitudes notamment des couloirs environnementaux, procédures d'autorisation complexes et longues récemment aggravées, même quand les populations locales sont d'accord.

Ce débat partage notamment les écologistes – que nous sommes tous un peu devenus : d'accord pour les ENR, mais pas près de chez soi. Il partage manifestement aussi les milieux montagnards, si on en juge par le texte extrêmement prudent de l'instance internationale Club Arc Alpin en 2006.

.../...



## En conclusion

Ne faut-il pas se demander pourquoi les paysages de montagne devraient être plus sanctuarisés que d'autres, en bord de mer, en plaine ou plateaux, alors que tout paysage a sa valeur et mérite attention et protection ?

Doit-on se faire à l'idée que la montagne comme la plaine doit participer à l'effort de la planète pour lutter contre son réchauffement, et que des objets éoliens -au demeurant jugés esthétiques par beaucoup de gens- apparaissent peu à peu dans les montagnes françaises ?

Laurent Kammerer

## L'AVIS DE LA FEDERATION

Les énergies fossiles sur lesquelles se sont largement appuyées nos sociétés pour assurer leur développement s'épuisent. Obligation est faite de rechercher des sources d'énergie alternatives qui devront permettre un développement « soutenable » pour notre planète et ses habitants.

L'énergie éolienne est une possibilité très attractive dans des zones géographiques balayées par des vents réguliers. Mais, sa mise en œuvre nécessite au préalable un temps de réflexion et d'évaluation, concernant notamment :

- les impacts paysagers (banalisation, artificialisation)
- les impacts sur les activités économiques des territoires concernés (tourisme, élevage ...)
- l'estimation des coûts réels (démontage, exploitation, rentabilité...)

Nos engagements, développés dans notre chartre, nous amènent à rester vigilants afin de formuler des choix responsables et concertés.

Anne-Marie Reboulet VP FFCAM Milieu Montagnard

## COLLOQUE FORETS DE MONTAGNE



La Société Alpine de Protection de la Nature a organisé le 28 novembre à Embrun (Hautes Alpes) un colloque sur la gestion des forêts de montagne.

L'outil principal : le protocole Forêt de montagne de la Convention alpine (ratifié par la France) reconnaît la

multifonctionnalité de la forêt (rôle écologique, social, économique) et engage à une gestion proche des équilibres naturels, privilégiant la fonction de protection contre les risques naturels. Il n'est malheureusement pas encore utilisé en droit, même s'il semble respecté en fait par la gestion de l'ONF, notamment, et laisse peu de place à la fonction productrice, davantage mise en valeur par le Grenelle de l'environnement : « produire plus en respectant davantage la biodiversité ».

La question du mode de débardage et d'un retour au câble et à la traction animale (davantage utilisés dans d'autres pays) a été évoquée, la plus large emprise des routes de desserte en montagne ayant des conséquences potentielles néfastes sur le milieu. Il a été rappelé que des aides ont été mises en place au niveau du massif alpin pour compenser la plus faible productivité des forêts de montagne.

Hélène Denis

Pour savoir plus sur les protocoles de la Convention alpine :

[http://www.alpconv.org/theconvention/conv02\\_fr.htm](http://www.alpconv.org/theconvention/conv02_fr.htm)

## HUIT D'OR POUR QUE LA MONTAGNE EST BELLE 2009

Lors du dernier congrès de la FFCAM à Grenoble un Huit d'Or a été attribué au Comité départemental des Alpes Maritimes (06) pour son action menée dans le cadre de « Que la montagne est belle » en septembre 2009 : une randonnée géologique et botanique dans le vallon de la Gordolasque au Parc National du Mercantour et vers le refuge



de Nice en compagnie de spécialistes du parc et des clubs. Ce site de minéralogie siliceuse est en effet remarquable d'un point de vue géologique et les participants ont pu découvrir de nombreuses plantes caractéristiques de ce milieu. La journée s'est terminée au refuge par des projections sur la faune et la flore des rochers. Avant de prendre le chemin de retour le lendemain les amateurs pouvaient s'essayer à l'escalade. Ce qu'il faut également retenir de ces deux journées, c'est que les participants ont apprécié, au-delà des sujets abordés, l'occasion d'un échange coopératif entre les membres des trois clubs qui aura assurément des suites constructives.



2010 Année Internationale de la Biodiversité

## QUE LA MONTAGNE EST BELLE – EDITION 2010

Comme chaque année, nous proposons aux clubs d'organiser pour un large public les journées « Que la Montagne est Belle ». En 2010 ces journées se dérouleront les **25-26 septembre sur le thème de la biodiversité**. A cette occasion, les participants pourront découvrir toute la richesse des milieux que nous parcourons, mais aussi s'interroger sur les causes et conséquences des changements climatiques, les problèmes que posent une urbanisation galopante, les aménagements et les changements de pratique de tout ordre concernant l'agriculture, le tourisme, les transports, etc... Ces journées seront l'occasion de prendre conscience de l'impact de l'homme sur son environnement. Un impact qui peut être brutal, désordonné et destructeur, mais aussi créatif à la source de nos paysages auxquels nous sommes très attachés, et qui témoignent aujourd'hui d'un combat et d'une recherche d'équilibre raisonnés entre l'homme et la nature.

On peut citer par exemple :

- le pastoralisme, qui a ouvert des espaces de prairies caractéristiques de nos vallées alpines
- l'exploitation et la gestion de nos forêts, qui si on évite les coupes à blanc, maintiennent leur diversité
- la protection et la gestion de nos espaces naturels et leur mise en réseau qui ont permis notamment l'expansion des populations de mammifères ou leur retour dans l'hexagone.

Nous vous souhaitons, clubs de plaine et clubs de montagne, nombreux et inventifs autour de l'appropriation de ce thème de la biodiversité. Il devrait permettre de rallier clubs, comités et partenaires, rassembler différentes compétences autour de ces journées conviviales de découverte et d'échange.

Anne-Marie Reboulet - VP Milieu Montagnard FFCAM

## INFOS DES PYRENEES

La Convention Territoriale du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises a été signée vendredi 29 janvier.

Cette convention entre l'Etat, le Conseil régional Midi-Pyrénées, le Conseil général de l'Ariège et le Syndicat mixte du Parc naturel régional permet de financer les divers projets locaux



portés par les communes, intercommunalités, associations, entreprises qui répondent aux objectifs de la Charte du PNR : biodiversité, développement durable, énergies renouvelables et économies d'énergie, valorisation du bois et de la forêt, promotion de l'agriculture et des produits locaux, tourisme durable, éducation à l'environnement.

**2010, année internationale de la biodiversité, année de l'Ours dans les Pyrénées :** Sur les antennes de France3 Toulouse, Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, s'est engagé à la réintroduction de nouveaux ours dans les Pyrénées

**Le mouton des Pyrénées** se fait connaître par les appellations "AOC Barèges Gavarnie" et "broutard du Pays de l'Ours" sur deux territoires des Pyrénées centrales.

Denis Maubé